



## VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION  
Administration Pôle Animation  
CULTURE-EVENEMENTIEL

### DECISION DU MAIRE

#### Médiathèques

#### Tarifs 2023/2024

#### Compétence n° : 2

#### Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 avril 2021, adoptant la convention d'adhésion des Médiathèques au sous-réseau des Médiathèques du Golfe,

### DECIDE

**Article 1 :** De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les tarifs suivants :

#### Abonnements

La carte de base annuelle donne accès au prêt de documents dans l'ensemble des médiathèques de la ville de Vannes ainsi qu'à celle de l'Île d'Arz. Sont considérés domiciliés à Vannes, les abonnés qui y résident (présentation d'un justificatif de domicile).

Cette carte de base annuelle en cours de validité donne également accès gratuitement :

- aux postes Internet situés dans les médiathèques de la Ville de Vannes,
- aux musées de la Ville de Vannes,
- aux ressources numériques en ligne 24/24 proposées sur <https://www.mediathèquesdugolfe.bzh>

	<u>Vannes</u>	<u>Extérieurs au pôle</u>
Adultes individuels	10€	15€
Etudiants, comités d'entreprises, situations sociales particulières*	0€	0€
Jeunes (0-18 ans)	0€	0€
Courts séjours	5€	5€
Ecoles et professionnels de l'enfance	0€	15€
Collectivités	10 €	15€

**\*Gratuité :**

Titulaires des quotients G, H ; cartes d'invalidités, demandeurs d'emploi ; bénéficiaires du RSA ; demandeurs d'asile sur présentation d'un justificatif CADA de domicile et de ressources.

**Autres prestations :**

Abonnement découverte pour les nouveaux résidents vannetais : gratuité pendant un an.

Cadeau gagnable lors d'animations des médiathèques : gratuité d'un abonnement pendant un an.

**Prêt national et international entre médiathèques**

OBJET	PRIX	OBSERVATIONS
Document prêté par la médiathèque de Vannes	8 €	Facturation par la médiathèque de Vannes au service documentaire demandeur et frais de réexpédition à la charge de la bibliothèque emprunteuse
Document emprunté par la médiathèque de Vannes à la demande d'un usager	16 €	1- L'usager règle à réception de l'ouvrage ce montant forfaitaire qui comprend les frais de facturation par la bibliothèque prêteuse et les frais de réexpédition par la médiathèque de Vannes 2- La médiathèque de Vannes règle, à réception d'une facture, le service prêteur

**Pénalités pour retard et facturation de documents non restitués ou abîmés**

Première pénalité	2 €
Deuxième pénalité	4 €
Troisième pénalité	8 €

Si l'emprunteur ne rend pas le document : appel et émission d'un titre de recette d'un montant de 8 € + prix d'achat du document neuf. La transmission du dossier au Trésor Public entraîne la suspension de toute activité sur l'ensemble du réseau jusqu'à régularisation du dossier.

Pour les documents épuisés, forfait de :

Livres pour enfants, revues, bandes dessinées	9 €
Livres pour adultes, disques compacts	22 €
Vidéogrammes (DVD)	33 €

Pour la réparation et le remplacement des matériels, un tarif (correspondant au prix moyen) de :

Liseuse	150 €
Housse de liseuse/de lecteur Victor Reader	25 €
Câbles USB/micro USB	40 €
Poste informatique	450 €
Tablette numérique	300 €
Lecteur Victor Reader	395 €
Casque d'écoute	30 €
Poste d'écoute	100 €
Poste de visionnage	300€
Ecrans des postes publics	150€

**Photocopies et impressions noir et blanc**

- Format A4 = 1 unité
- Format A3 = 2 unités

Photocopies pour les particuliers :

Carte 10 unités	1 €
Carte 25 unités	2 €
Copie à l'unité	0,15 €

Photocopies et impressions pour bibliothèques extérieures et centre de documentation :

Prêt entre bibliothèques	Jusqu'à 10	OBSERVATIONS
Photocopies effectuées par la médiathèque de Vannes à la demande d'un service documentaire	3 €	Facturation par la médiathèque de Vannes au service documentaire demandeur
Photocopies effectuées par un service documentaire à la demande d'un usager de la médiathèque de Vannes	3 €	1- L'utilisateur règle à réception des documents ce montant forfaitaire qui comprend les frais de facturation par la bibliothèque prêteuse  2- La médiathèque de Vannes, règle, à réception d'une facture, le service prêteur

**Accès Internet et consommables informatiques**

- Gratuité
- Remplacement de la carte d'abonnement à partir de la 2ème carte égarée dans l'année, en cas de perte par l'emprunteur : 6€.

**Vente de documents dans le cadre de la braderie**

- 1€ TTC livres, CD et lots de 5 revues
- 5 € TTC Beaux livres.

Fait à Vannes, le 19 juillet 2023  
 Pour le Maire et par délégation,  
 Le Maire-Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE